

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2003)

Heft: 161-162

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons

VOTATIONS CANTONALES

GENÈVE

Les citoyens ont refusé à une majorité de 56,2 % de changer la loi modifiant la fixation du loyer de certains logements rénovés. Un référendum avait été lancé par la gauche contre la modification de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations des maisons d'habitation (LDTR). Le non l'a emporté par 58 605 voix contre 45 699. La réforme proposait d'imposer des loyers plus élevés que ceux autorisés par la LDTR après travaux lorsque le propriétaire bénéficiait de subventions de l'Etat pour rénover. Les Genevois ont aussi approuvé massivement une baisse de la fiscalité des familles. Un peu plus de 96 % des votants ont glissé un oui dans l'urne. Les recettes de l'Etat devraient diminuer d'environ 50 millions de francs par an.

ZURICH

Les enfants zurichoises ne seront pas scolarisés dès l'âge de 4 ans. La réforme scolaire, qui prévoyait notamment la création d'un cycle élémentaire obligatoire avec enseignement de l'écriture et du calcul, mais aussi l'enseignement d'une langue étrangère dès la primaire, a été rejetée par 52,3 % des voix.

ZOUG

Cinq jours après l'annonce de la restructuration de Swiss, les Zougois ont dit non par 19 184 voix contre 15 338 à une participation de 2,3 millions de francs dans la compagnie. La participation au scrutin a été de 53 %.

LUCERNE

Une initiative pour une baisse des impôts lancée par l'UDC a été refusée par 69 391 voix contre 49 836. Elle demandait que l'impôt cantonal soit abaissé d'ici 2011 à la moyenne de ce qu'il est actuellement dans les cantons de Suisse centrale.

SCHWYZ

Les citoyens ont refusé par 61,8 % des voix un crédit supplémentaire de 8,5 millions de francs pour une prison et des bâtiments de police et justice à Biberbrugg.

BERNE

Il n'y aura pas de nouvelle route d'accès à l'aéroport régional de Berne-Belp. La demande de crédit de 5,5 millions a été refusée en référendum par 160 758 voix contre 138 777 et une participation de 44 %.

VAUD

Par 62 % des voix, les Vaudois ont accordé à leur chef-lieu son métro M2, plébiscité par 76,7 % des votes lausannois. En revanche, six Vaudois sur huit ont rejeté la loi sur les déchets.

NATURALISATIONS

Seulement 4 des 17 demandes de naturalisations présentées à Emmen (LU) et Schwyz ont été acceptées par les votants de ces communes. À Emmen, deux demandes de ressortissants italiens ont été acceptées ainsi que celle d'une famille bosniaque. Toutes les autres demandes ont été rejetées, y compris celle du boxeur professionnel Xhavit Bajrami qui avait été pourtant le partenaire du champion du monde Andy Hug. À Schwyz, une seule famille italienne a été admise.

EN BREF

NEUCHÂTEL

• Une équipe chargée du nettoyage du plafond de la Collégiale de Neuchâtel a abîmé le cénotaphe des comtes de Bourgogne, datant de 1372 et tout juste restauré. Le monument est recouvert d'une pellicule de poussière bleue provenant de la voûte. Détruit en partie par un déséquilibré en 1989, le cénotaphe restauré des comtes de Neuchâtel avait été inauguré le 17 mars dernier. Le coût total des études et des travaux de réhabilitation se montait à 2 millions de francs.

SOLEURE

• Un élève de 6^e année a mis le feu à son école à Trimbach. Le bâtiment a été évacué en raison de la fumée. On ne signale aucun blessé. L'incendiaire, 13 ans, a avoué avoir jeté des allumettes enflammées dans un sac poubelle. Les dégâts se montent à plusieurs dizaines de milliers de francs.

ZOUG

• Tirant la leçon de la tuerie de septembre 2001 au grand Conseil, le canton de Zoug a engagé un médiateur chargé de régler les conflits entre l'administration et les citoyens. Un avocat zurichoises occupera cette fonction à 50 % dès le 1^{er} février. Il s'agit pour l'instant d'un essai-pilote.
• Le PDC a perdu sept sièges lors des élections communales dans le canton de Zoug, au profit de l'UDC (+5) et des radicaux (+2). L'UDC est désormais le premier parti du canton sur le plan communal.

JURA

• Quatre requérants d'asile d'origine de Mongolie ont

forcé en voiture le passage de la douane, à Boncourt. Ils ont été arrêtés peu de temps après à un barrage routier. Les occupants de la voiture, une femme et trois hommes âgés de 27 à 30 ans, sont des Mongols requérants d'asile en Suède. Ils avaient été refoulés vers la France quelques heures plus tôt à une douane à Bâle.

• Le Mouvement autonomiste jurassien (MAJ) a lancé son initiative populaire en faveur de l'unité du Jura. Intitulée "Un seul Jura", elle demande aux autorités jurassiennes de présenter au Jura bernois une offre pour la création d'un nouveau canton à six districts. Cette nouvelle entité comprendrait les trois districts qui composent l'actuel canton du Jura et les trois formant le Jura bernois, soit ceux de Moutier, Courtelary et La Neuveville. Les autorités ont un délai d'un an à partir de l'acceptation de l'initiative, qui doit recueillir 2 000 signatures.

VALAIS

• Les hôpitaux valaisans ne pourront pas refuser de pratiquer des interruptions de grossesse dans le cadre de la législation sur le régime de délai. Le gouvernement valaisan estime en effet que tous les hôpitaux auxquels le canton a confié un mandat de gynécologie remplissent les conditions nécessaires pour effectuer cette intervention. Le personnel reste en revanche libre de ne pas s'y soumettre.

• Alex Montani, l'un des doyens de Suisse, est décédé à Sierre, à l'âge de 108 ans. Citoyen de Salquenen, il avait fêté son 108^e anniversaire le 13 octobre.

• Une automotrice du train régional Sion - Saint-Maurice a été incendiée. Les six passagers du convoi ont été évacués, personne n'a été bles-

Dans les cantons

► sé. Le wagon est détruit. Il pourrait s'agir d'un acte criminel. Peu avant le départ du train, le personnel des CFF a prié un groupe de jeunes, sans billets, de quitter le train. Le mécanicien a vu de la fumée s'échapper de l'automotrice et a arrêté le train en gare d'Évionnaz. Peu avant, le frein d'urgence a été actionné.

- Le village frontière de Saint-Gingolph vit dans l'inquiétude. Un pyromane semble sévir dans la région, et les habitants vont même jusqu'à soupçonner les pompiers. Stressés, ces derniers vont bénéficier d'un soutien psychologique. Sept incendies, dont trois du côté français de la frontière, se sont succédé dans la région depuis le 12 août. Il s'agit avec certitude d'actes criminels pour quatre d'entre eux, a indiqué la police cantonale.

THURGOVIE

- Andreas Hafen (40 ans) se trouve dans le collimateur de la justice. Le président de Wil, banquier de son état, est soupçonné d'avoir détourné plusieurs millions. Une enquête a été ordonnée par la justice thurgovienne.

BERNE

- Le Tribunal de district de Biel-Nidau a condamné une femme d'origine thaïlandaise à quatre ans de prison pour importation de pilules thaïes en Suisse. L'accusée, Suissesse par mariage mais qui a divorcé trois fois, a été reconnue coupable d'avoir importé 31 000 pilules thaïes depuis Bangkok. De plus, elle en aurait acheté au moins 5 300 et vendu 1 000 autres.
- "Pas de sang pour de l'or noir" et "pas de guerre au nom des droits de l'homme".

Tels étaient les slogans scandés par les milliers de personnes qui ont manifesté à Berne contre la guerre annoncée en Irak. Quelque 5 000 personnes, selon les organisateurs - 2 500 selon la police -, ont pris part à la manifestation organisée par le Groupe pour une Suisse sans armée.

- Pour la première fois depuis vingt ans, la cathédrale de Berne est libérée de tous ses échafaudages. Les Bernois peuvent admirer dans sa totalité cette église catholique bâtie entre les XV^e et XVI^e siècles. Ces importants travaux de restauration ont exigé la reconstruction de pièces entières de la façade du "Münster".
- La fonction publique bernoise est descendue dans la rue pour dénoncer la politique d'austérité du canton. Plus de 20 000 personnes ont manifesté sur la place Fédérale. À l'appel des syndicats, des enseignants, le personnel soignant et même des policiers ont dénoncé le train d'assainissement présenté par le gouvernement, qui prévoit une réduction des prestations publiques.

BÂLE

- Bâle-Ville se prononcera sur la suppression de l'impôt sur les successions décidée par le Parlement. Celui-ci a en effet refusé un contre-projet.
- Les deux jeunes qui avaient brûlé vif un chat à Bâle ont été retrouvés. Il s'agit de deux Suisses âgés de 15 et 20 ans. Le jeune de 15 ans, domicilié à Bâle, s'est présenté à la police. Grâce à ses indications, elle a pu appréhender son complice plus âgé. L'immolation du chat avait suscité une grande émotion dans tout le pays. Deux donateurs avaient même promis 7 000 francs de récompense pour toute

information permettant de mettre la main sur les coupables.

FRIBOURG.

- Les soirées hip-hop sont désormais interdites à Bulle pour une durée indéterminée, à la suite d'une bagarre rangée qui a opposé une centaine de jeunes rappeurs devant une discothèque de la ville.

ZURICH

- Le projet d'une section réservée aux défunt de confession musulmane dans le cimetière du quartier de Witikon, à Zurich, se précise. La ville a débloqué un crédit de 1,85 million de francs pour l'aménagement de deux carrés. Chaque parcelle pourra accueillir 106 tombes. Les travaux doivent démarrer au printemps et les musulmans devraient pouvoir y être enterrés dès l'automne 2003.
- L'assassin de deux retraités retrouvés morts début septembre à Zurich-Schwamendingen est leur propre fils, âgé de 50 ans. Il a avoué les faits et se trouve en détention provisoire. On ignore tout du motif.

- Un expert en informatique a été condamné à deux mois de prison avec sursis et à une amende de 5 000 francs par le Tribunal cantonal de Zurich. En mai 1996, il avait vendu sur Internet des cédéroms expliquant comment fabriquer des virus informatiques. En quelques semaines, l'homme en a écoulé quelque 200 au prix de 70 francs chacun.

- Du jamais vu à Zurich : un automobiliste alcoolique a été condamné à être interné pour une durée indéterminée, une mesure de dernier recours normalement réservée aux dangereux criminels. Ce Grison de 41 ans occupe la justice depuis vingt-cinq ans en roulant régulièrement

en état d'ébriété. Les nombreuses condamnations et thérapies n'y ont rien fait.

GENÈVE

- Ben Laden, la vérité interdite est à nouveau disponible en Suisse. La Cour de justice genevoise a donné raison sur toute la ligne à l'éditeur zurichois Pendo Verlag. Yeslam Binladin, le demi-frère de Ben Laden, qui demandait l'interdiction du livre, a en outre été condamné à s'acquitter des frais de justice, soit 15 000 francs. Dans son jugement, la Cour de justice a estimé que le best-seller des auteurs français Charles Brisard et Guillaume Dasquié ne comportait pas d'atteinte à la personnalité de Yeslam Binladin et de sa société, la Saudi Investment Company.

- La brigade des stupéfiants genevoise a eu la main heureuse. Ses inspecteurs ont découvert 11,75 kg d'héroïne partiellement conditionnés dans la cave d'un Kosovar habitant la vieille ville. Il s'agit de la plus grosse saisie de drogue jamais effectuée à Genève.

- La Cour d'assises du canton de Genève a condamné deux hommes à respectivement dix-huit et treize ans de réclusion pour l'assassinat en juin 2001 d'un homosexuel nyonnais âgé de 68 ans qu'ils avaient forcé à révéler le code de sa carte bancaire. La peine la plus lourde a été infligée à l'instigateur du crime, un Pakistanais de 34 ans.

TESSIN

- Flavio Maspoli a été condamné à 11 mois de prison avec sursis par la Cour correctionnelle de Locarno. Le conseiller national et député de la Ligue des Tessinois a notamment été reconnu coupable de ban-

queroute frauduleuse, suite à la faillite de deux de ses entreprises. Le Ministère public avait requis une peine de seize mois de prison avec sursis contre le politicien, accusé notamment d'avoir détourné au moins 650 000 francs appartenant à la société Medeag SA. Flavio Maspoli a renoncé à recourir contre sa condamnation.

LIBERTÉ ET PAIX VAUD

• Dix mineurs âgés de 12 à 17 ans, de nationalités suisse, kosovare, portugaise et bosniaque, ont été arrêtés dans l'Ouest lausannois. Ces jeunes sont responsables de 460 délits, allant du pillage de boîtes aux lettres à la mise à sac de caves et autres effractions de voitures ou vols à l'étalage. Leur butin : des objets aussi hétéroclites que des téléphones portables, des lunettes, des portefeuilles ou des bouteilles d'alcool. Les enfants de 12 à 14 ans risquent la réprimande ou des demi-journées de travail d'utilité publique. Les adolescents risquent en plus une amende avec ou sans sursis et la détention d'un jour à un an.

• La Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) a transporté moins de passagers cet été. À la fin septembre, seulement 1,128 million de personnes avaient emprunté leurs navires depuis le début de l'année, contre 1,250 million pour la même période de 2001. Pour le directeur général de la compagnie, cette baisse est en grande partie due au temps exécrable du mois de juillet.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses

Egbert Moehsnang, un peintre et graveur fasciné par les cartes à jouer



La rencontre d'Egbert Moehsnang, peintre et graveur abstrait, avec le monde de la carte à jouer a donné naissance à une œuvre féconde et unique que le Musée français de la carte à jouer se propose de présenter du 21 mai au 31 août 2003.

Artiste d'origine allemande résidant à Schüpfen, près de Berne, Egbert Moehsnang a découvert son intérêt pour les cartes à jouer dans les années 60 comme prolongement naturel de ses recherches sur les "séries".

Au-delà de nombreux essais sur le sujet, l'artiste a créé trois jeux de cartes (tous trois édités) sous forme de planches gravées et colorierées : L'Abstract Bridge (bridge abstrait) entre 1973 et 1977, le Jass allemand - seul jeu figuratif ! - entre 1978 et 1982, enfin Golden Patience (patience dorée) entre 1995 et 1999.

Étonnamment, ces trois créations sont le fruit d'une exploration continue et minutieuse tant dans le domaine artistique que celui de la "jouabilité".

Cette présentation riche et variée devrait permettre la découverte d'un travail d'une grande sensibilité où l'utilisation de techniques traditionnelles (burin, eau-forte, pointe sèche, aquatinte, matières colorées) sert l'expression d'une modernité.

Plusieurs animations sont organisées autour de l'événement. Elles traitent à la fois de l'artiste et de sa création mais aussi d'une initiation au jeu de "Jass" :

- Conférence : "Les familles du Jass", par Thierry Depaulis, historien des jeux de société et de la carte à jouer. Actuel président de l'Association française des collectionneurs de cartes à jouer et tarots. Jeudi 12 juin 2003 à 18 h 30.
- Initiation à une règle du jeu : "Le Jass", dimanche 30 mars 2003, dimanche 25 mai 2003 de 15 h à 17 h 30.
- Club des jeunes joueurs : "Le Jass", le 18 juin 2003 de 14 h 30 à 16 h.
- Ateliers du mercredi (pour enfants) : "Moehsnang : gravures, jeux de cartes et peintures", mercredi 28 mai et 25 juin 2003 de 14 h 30 à 16 h ; "Enseignes germaniques ou françaises, les cartes suisses présentent des particularités originales", mercredi 4 juin 2003 de 14 h 30 à 16 h ; "Moehsnang, artiste suisse", mercredi 11 juin 2003 de 14 h 30 à 16 h.

Musée français de la carte à jouer Galerie d'histoire de la ville

16 rue Auguste Gervais, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. 01 41 28 83 60. Internet : www.issy.com/musee

Mercredi, samedi et dimanche de 11 h à 18 h

Jeudi de 14 h à 20 h

Vendredi de 14 h à 18 h.

Centre de documentation le mercredi de 11 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, sur rendez-vous mardi, jeudi et vendredi.

APPEL AUX LECTEURS

Seriez-vous intéressés par la publication, dans nos colonnes, des règles du jeu de Jass ? N'hésitez pas à nous donner votre avis à : Suisse Magazine, 100 rue Édouard Vaillant, 92300 Levallois-Perret.